



Paris, le 28 avril 2022

CADRE STRATEGIQUE D'AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE 2022-2026

*Validé par le Conseil d'administration le 25 avril 2022
Soumis au vote de l'Assemblée générale des 18 et 19 juin 2022*

Sommaire

Introduction	1
A – Notre ambition globale	4
B – Notre stratégie pour défendre les droits humains.....	6
❖ Les priorités mondiales en matière de droits humains	7
❖ Les domaines de travail flexibles.....	9
❖ Les angles communs.....	10
C – Notre stratégie pour faire vivre nos valeurs partagées	10
D – Notre stratégie pour renforcer nos leviers d'intervention	12
E – Notre stratégie pour renforcer notre mouvement citoyen.....	14
F – Notre stratégie pour renforcer notre organisation interne	16
ANNEXE 1 – Le cadre stratégique d'Amnesty International France 2022-2026.....	17
en un clin d'œil	17
ANNEXE 2 – Tableau récapitulatif de notre stratégie pour défendre les droits humains	19

Introduction

Contexte externe

Amnesty International doit poursuivre sa mission de défense et de promotion des droits humains dans un monde d'une complexité croissante, marqué par l'incertitude et par de nombreuses atteintes aux droits humains. Notre combat quotidien reste essentiel partout dans le monde, en raison de violations persistantes mais aussi de nouvelles menaces : nous devons défendre sans

relâche les libertés civiles et politiques car l'espace civique se rétrécit dans de trop nombreux pays et les régimes autoritaires se multiplient ; avec l'évolution des technologies numériques, le droit à notre vie privée et à la liberté d'expression doivent être protégés ; face à la montée des inégalités, des discriminations et aux discours stigmatisants, voire déshumanisants, envers les minorités, nous devons revendiquer un accès égal aux droits pour toutes et tous ; avec le dérèglement climatique, les droits à l'alimentation, à l'eau, au logement, voire à la vie, sont fragilisés, notamment pour ceux et celles qui sont déjà les plus vulnérables ; enfin, la crise du système international et du multilatéralisme, ainsi que le repli sur soi, sont autant de dangers à combattre au nom du respect des droits humains et de notre humanité commune.

Face à ces défis, chaque jour, partout dans le monde, des citoyens et des citoyennes se lèvent et s'organisent, des mouvements se créent et prennent de l'ampleur pour dénoncer ces dérives, réclamer les changements qui s'imposent et construire un monde plus juste et plus respectueux des droits humains. C'est avec ce même élan que l'action d'Amnesty International se poursuivra à l'horizon 2026.

Contexte interne

Lors de son Assemblée mondiale des 11 et 12 septembre 2021, notre mouvement a adopté un nouveau cadre stratégique pour la période 2022-2030. Ce document est le résultat d'un long processus de planification qui a démarré au printemps 2019 et s'est poursuivi même si la pandémie de Covid-19 a eu un impact sur notre calendrier. Ponctué de nombreuses séquences de travail et de temps de consultation, ce processus d'élaboration a impliqué l'ensemble des entités de notre mouvement, du niveau local au niveau international.

Ambitieux à plus d'un titre, le cadre stratégique mondial engage l'ensemble de notre mouvement dans une priorisation inédite de ses activités dans l'objectif d'accroître l'efficacité et la lisibilité de son action. Pour atteindre cet objectif, le mouvement et les sections qui le composent se sont engagés à consacrer 80% des ressources destinées à la défense des droits humains à deux grands domaines de travail : la liberté d'expression et l'espace civique, d'une part ; l'égalité et la non-discrimination, d'autre part.

Parallèlement à cette priorisation, le cadre stratégique mondial a l'ambition d'accroître l'impact de notre mouvement en renforçant nos leviers d'intervention du local au mondial, tout en s'appuyant sur nos atouts que sont la recherche, le plaidoyer, le contentieux, la capacité de sensibilisation et de mobilisation du grand public, l'éducation aux droits humains.

Dans le cadre de cette nouvelle feuille de route mondiale, Amnesty International France a lancé, en septembre 2021, un processus visant à décliner, à l'échelle de notre section, les valeurs, la vision, la mission et les objectifs fixés au niveau mondial.

Mais avant de construire notre proposition de cadre stratégique pour AIF, nous nous sommes attachés à réaliser un bilan de la mise en œuvre de la programmation 2016-2020.

Chiffres et données à l'appui, ce bilan nous a permis tout d'abord de mettre en avant les résultats principaux que nous avons réussi à obtenir :

- Nous avons obtenu ou contribué à de nombreux changements dans les lois ou dans les politiques, dans l'obligation des Etats de rendre des comptes, dans l'engagement et la mobilisation de la société civile et dans la vie des personnes, à travers notamment la mise en œuvre de sept campagnes Droits humains et l'opération annuelle des 10 Jours pour signer.

- Nous avons été en mesure de réagir et de nous mobiliser sur de nombreux sujets, que ce soit en réponse à des crises à l'international, à une actualité forte en France ou sur de sujets émergents dans le débat public.
- Nous avons renforcé notre base de sympathisants et de soutiens et sensibilisé un plus grand nombre de personnes sur des sujets complexes, et ce en travaillant de façon coordonnée et complémentaire sur des thématiques réputées difficiles, oubliées ou clivantes tout comme sur des sujets plus consensuels, susceptibles de générer un engagement plus large du public.
- Nous avons piloté ou participé à près de dix rapports de recherche, ce qui nous a permis de renforcer notre travail de plaidoyer et de contribuer à faire évoluer la perception de l'opinion publique.
- Nous avons renforcé nos capacités et nos ressources en matière d'éducation aux droits humains, tout en menant des projets innovants et en développant de nouveaux partenariats.
- Nous avons touché de nouveaux publics, notamment les plus jeunes, grâce au développement de nouvelles formes de mobilisation, dans l'espace public et sur les plateformes numériques, et grâce au développement de nouveaux partenariats.
- Nous avons considérablement augmenté le nombre de nos membres, ceux-ci étant plus de 120 000 membres fin 2021, alors qu'ils étaient près de 52 000 fin 2015. Nous avons augmenté nos ressources de 30%, en passant d'un budget de 21,3M€ fin 2015 à un budget de plus de 28M€ fin 2021.
- Nous avons œuvré à la consolidation de notre gouvernance et de notre organisation interne à travers une diversité de projets.

Au-delà des résultats recensés, le bilan de la programmation 2016-2020 a également permis de formuler certaines recommandations qu'il convient ici de rappeler tant elles permettent d'éclairer la suite de nos activités :

- La recherche d'impact doit notamment rester une priorité absolue pour notre section, ce qui implique de continuer de privilégier un travail qualitatif de long terme sur des sujets bien identifiés avec des actions ciblées, plutôt qu'un développement quantitatif de nos actions et communications.
- Le développement de la recherche doit aussi continuer à être l'une de nos priorités dans l'objectif de contribuer au renforcement de notre vision stratégique et à notre autonomie vis-à-vis du Secrétariat international.
- Le contentieux doit être davantage investi, tout en étant mieux compris et accessible en interne.
- La mission d'éducation aux droits humains doit continuer de promouvoir nos fondamentaux et nos principales thématiques d'intervention.
- Le travail sur notre visibilité et celle des combats que nous menons doit se poursuivre, notamment auprès des moins de 35 ans, dans l'objectif de contrer la baisse de notre taux de notoriété.
- Pour développer notre mouvement citoyen, nos actions autour de la diversification des formes d'engagement, de la consolidation de la connaissance des composantes de notre mouvement et du développement de la transversalité au sein de celui-ci doivent se poursuivre. Dans le même temps, les efforts visant à augmenter la participation des membres à la vie associative et au développement de leur engagement doivent être poursuivis.
- La communication interne doit être davantage structurée pour renforcer notre travail commun et fluidifier les relations à tous les niveaux.

Forts du bilan de la programmation 2016-2020 et du nouveau cadre stratégique mondial, nous lançons donc un nouveau cadre stratégique pour Amnesty International France.

A la différence du cadre stratégique mondial, qui couvre la période 2022-2030, il nous a semblé plus pertinent, au niveau d'Amnesty International France, d'opérationnaliser la stratégie mondiale en deux temps : une première séquence de travail entre 2022 et 2026 ; une autre entre 2027 et 2030. Ce séquençage permettra une étape de travail intermédiaire en 2026, dans l'objectif d'évaluer, voire d'ajuster et/ou compléter, la première feuille de route qui aura été formalisée.

Le cadre stratégique que nous présentons ici couvre donc la période 2022-2026. Il est structuré en six parties reprenant la structuration du cadre stratégique mondial :

- A. Notre ambition globale,
- B. Notre stratégie pour défendre les droits humains,
- C. Notre stratégie pour faire vivre nos valeurs partagées,
- D. Notre stratégie pour renforcer nos leviers d'intervention,
- E. Notre stratégie pour renforcer notre mouvement citoyen,
- F. Notre stratégie pour renforcer notre organisation interne.

A – Notre ambition globale

Vision et mission

« La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chaque personne peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux de défense des droits humains. Pour concrétiser sa vision, Amnesty International se donne pour mission de mener des recherches et des actions visant à prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits » (Statuts d'Amnesty International, POL 20/1045/2019, Septembre 2019)

Ambition

Le cadre stratégique 2022-2026 est guidé par une ambition commune : **renforcer notre impact** en matière de promotion et de défense des droits humains, dans le respect de nos valeurs partagées et de nos statuts, à travers une politique de **développement durable et maîtrisé** de l'ensemble de nos actions.

A la fois pragmatique et ambitieux, ce cadre stratégique nous donne les moyens d'accorder la priorité aux plus grands défis actuels en matière de défense des droits humains, tels que définis par le cadre stratégique mondial d'Amnesty International, tout en gardant de la souplesse afin de poursuivre nos actions sur des domaines pour lesquels notre expertise et notre impact sont reconnus.

Basé sur un plan de développement maîtrisé, il nous donne la capacité financière et organisationnelle de développer notre action en poursuivant les efforts engagés dans le cadre de la diversification de nos modes de collecte, le renforcement de notre marge de collecte et la pérennisation de nos ressources, dans le respect de nos politiques de réserves.

Il propose enfin des priorités claires quant aux domaines de travail sur lesquels nous nous concentrerons et aux capacités que nous devons renforcer et celles dans lesquelles nous devons investir.

Objectifs stratégiques

Onze objectifs stratégiques guideront notre action à l'horizon 2026.

1. Mettre en œuvre notre stratégie droits humains telle que déclinée dans le cadre stratégique mondial et de manière spécifique :
 - **S'investir avec ambition sur six thématiques majeures** dont cinq s'inscrivent directement dans les deux priorités mondiales du mouvement ;
 - **Conserver nos capacités d'agir** sur les thématiques sur lesquelles AIF a acquis une expertise et une légitimité forte ;
 - **Monter en compétence** pour répondre à de nouveaux enjeux ;
 - **Maintenir nos capacités de réactivité** en cas de crises ;
 - **Mener des activités essentiellement et prioritairement sur l'international.**
2. **Enrichir le mouvement militant, le Secrétariat national et les instances élues d'AIF** en valorisant et développant une culture inclusive pour diversifier les profils de ses membres (bénévoles et salariés).
3. **Améliorer le partage et la compréhension commune** des décisions prises au sein d'AI et d'AIF, des actions entreprises, des impacts obtenus et de nos échecs, en renforçant notre communication interne, de, vers et avec le réseau militant.
4. **Renforcer nos leviers d'intervention**, en particulier la recherche, le contentieux et l'éducation aux droits humains.
5. **Favoriser la participation active**¹ des personnes concernées dans toutes nos actions de défense des droits humains et dans nos leviers d'intervention, notamment par le développement d'alliances avec des organisations ou regroupements d'acteurs concernés dans le respect de nos politiques et nos positions.
6. **Renforcer la notoriété d'Amnesty International** pour garantir ses capacités d'action (dans la défense des droits humains, la mobilisation militante, la collecte de fonds, etc.).
7. **Garantir les capacités financières** nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie d'AIF et contribuer à celle du mouvement ainsi qu'à la solidarité internationale, en conservant notre indépendance et en veillant à ce que nos ressources soient pérennes, notamment par la diversification des sources de financement.
8. **Renforcer le maillage territorial** de la présence d'AIF et assurer le renouvellement du réseau militant en adaptant notre modèle d'engagement local.
9. **Développer l'implication du plus grand monde** en proposant davantage de nouvelles formes d'engagement, notamment au sein de communautés spécifiques de militants et de sympathisants.
10. **Faciliter la participation des membres à la vie démocratique** en adaptant nos modalités de gouvernance.
11. **Renforcer notre pilotage stratégique**, notamment via la mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation pour améliorer notre impact et notre efficacité.

¹« La participation active est un processus d'**autonomisation** des détenteurs de droits, des défenseurs des droits humains, des partenaires et des militants qui vise à leur **permettre** de participer à ou d'influer sur l'élaboration des politiques et les prises de décisions de nature à affecter leur existence ou le travail de campagne de l'organisation » (Document du SI ACT10/9174/2019 « Favoriser la participation active des détenteurs de droits, des partenaires et des militants aux campagnes »)

B – Notre stratégie pour défendre les droits humains

La stratégie Droits humains d'Amnesty International France s'inscrit pleinement dans le nouveau cadre stratégique mondial. Nous devons en effet unir nos forces avec l'ensemble du mouvement pour contribuer efficacement à faire respecter les droits humains partout dans le monde, tout en conservant notre singularité et notre pertinence spécifique de section nationale.

Dans un monde en perpétuelle évolution et dominé par l'incertitude, nous devons poursuivre les combats pour lesquels nous avons acquis une expertise et une légitimité fortes, qui nous permettent aujourd'hui d'avoir de l'impact et de remporter des victoires, tout en nous donnant les capacités de monter en compétence et en visibilité sur de nouveaux enjeux et en maintenant nos capacités de réactivité en cas de crises.

Fortement attachés à notre vocation internationale, **nous continuerons à proposer des activités essentiellement et prioritairement sur les sujets internationaux** tout en développant des projets spécifiques sur la France qui nous permettent de mettre en résonance et en cohérence nos recommandations à l'échelle internationale.

Dans une volonté toujours plus forte de renforcer notre impact en matière de promotion et de défense des droits humains, la priorisation de nos combats est essentielle et doit reposer sur un investissement dans la durée et un développement qualitatif de nos actions.

C'est pour cela que nous avons fait le choix de nous investir de manière plus ambitieuse sur **six thématiques majeures**, dont cinq s'inscrivent directement dans les deux priorités mondiales. Ces thématiques majeures seront celles qui feront l'objet des campagnes de plus grande envergure, qui pourront faire l'objet de travaux de recherche conduits par AIF, et sur lesquels nous rechercherons prioritairement un impact via des contentieux stratégiques.

A cela s'ajouteront **sept thématiques suivies**, qui viendront en complémentarité avec les thématiques majeures, ou permettront de poursuivre notre travail sur des thématiques historiques pour la section ou de monter en compétences sur de nouveaux enjeux. Sur certaines questions, dont certaines plus récentes au sein de notre mouvement, nous devons en effet prendre le temps nécessaire pour développer notre expertise avant de pouvoir monter en intensité en termes de campagne grand public par exemple. Ces thématiques suivies feront ainsi l'objet d'un travail de plaidoyer et de campagne reposant sur les travaux conduits par le Secrétariat international. Certaines de ces thématiques, en développement, pourraient ensuite devenir « majeures » dans la période stratégique suivante.

Enfin **cinq thématiques seront portées uniquement en réactivité**. Il s'agit de sujets sur lesquels nous souhaitons garder une capacité de réagir en cas d'actualité forte ou selon l'évolution du contexte, mais pour lesquels nous ne développerons pas de projets planifiés.

Les **trois angles communs** du cadre stratégique mondial (personnes et communauté en danger ; intersectionnalité, intégration de la dimension de genre et lutte contre le racisme ; responsabilité des entreprises, y compris dans le secteur technologique) sont complètement intégrés à cette déclinaison stratégique et seront travaillés de manière transversale à l'ensemble de nos combats, au service du renforcement de notre impact. Ainsi, ces trois angles seront développés dans le cadre des projets qui s'y prêtent sur toutes les thématiques, qu'elles soient majeures ou suivies.

Objectif stratégique 1.

Mettre en œuvre notre stratégie droits humains telle que déclinée dans le cadre stratégique mondial, en particulier :

- S'investir avec ambition sur six thématiques majeures dont cinq s'inscrivent directement dans les deux priorités mondiales du mouvement ;
- Conserver nos capacités d'agir sur les thématiques sur lesquelles AIF a acquis une expertise et une légitimité fortes ;
- Monter en compétence pour répondre à de nouveaux enjeux ;
- Maintenir nos capacités de réactivité en cas de crises ;
- Mener des activités essentiellement et prioritairement sur l'international.

❖ Les priorités mondiales en matière de droits humains

Priorité mondiale 1 : Liberté d'expression et espace civique

Résultat 1.1. Renforcer la liberté d'expression et d'association

Thématique majeure : Technologie et droits humains. Le développement des logiciels espions accroît le risque d'une surveillance ciblée des défenseurs des droits humains et d'autres membres de la société civile dans de nombreux pays, menaçant de plus en plus fortement la liberté d'expression. Simultanément, nous assistons à l'influence croissante des géants du numérique dont le modèle de développement repose notamment sur la collecte des données personnelles, qui joue un rôle déterminant pour la surveillance et facilite la violation des droits. Nous devons nous positionner sans attendre et de manière ambitieuse dans le débat public, face aux acteurs publics et privés, afin de réclamer des réglementations et des pratiques respectueuses des droits humains, en suivant l'évolution de ce secteur technologique.

Thématique suivie : Droit à l'information et liberté de la presse. Harcèlement et criminalisation des journalistes, fermetures d'organes de presse indépendants, censures des communications continuent d'entraver le droit à l'information dans de nombreux pays comme en Russie, ou en Chine, pour ne citer que les plus connus. Le renforcement de notre expertise, la sensibilisation et la mobilisation sur des cas emblématiques, ainsi que le développement de nouveaux partenariats nous permettront de contribuer à la lutte contre ces atteintes, y compris en France.

Thématique en réactivité : Liberté d'association. Nous serons vigilants et dénoncerons le cas échéant les éventuels projets/propositions de loi ou pratiques attentatoires à la liberté d'association, notamment en France.

Thématique en réactivité : Mécanisme de protection des Défenseurs et Défenseuses des Droits Humains (DDH)². Dans la poursuite de notre combat sur l'adoption d'un plan d'action national en faveur des DDH, nous saisirons les opportunités qui se présenteront pour faire entendre nos recommandations et œuvrer à leur mise en application.

Résultat 1.2. Garantir le droit de réunion pacifique pour tous

Thématique majeure : Droit de manifester et violences policières. Cette thématique est au cœur de la campagne phare du mouvement que nous relayerons de manière forte sur les quatre à cinq prochaines années, à l'échelle de la France et du monde, afin que les Etats mettent en œuvre nos recommandations concernant les entraves légales et administratives au droit de manifester, les

² Le suivi des cas individuels de DDH est intégré à l'angle commun « Personnes et communautés en danger ».

violences policières et leur impunité et l'interdiction de la surveillance de masse, qui contribuent, entre autres, à entraver le droit de manifester.

Thématique suivie : Commerce et contrôle du matériel de maintien de l'ordre. En complémentarité de la thématique précédente et de manière intégrée à la campagne phare, nous poursuivrons notre travail pour lutter contre l'utilisation d'armes mutilantes et aboutir à un meilleur contrôle du commerce des équipements de maintien de l'ordre.

Priorité mondiale 2 : Egalité et non-discrimination

Résultat 2.1. Promouvoir la justice de genre, raciale et intersectionnelle

Thématique majeure : Justice de genre et intersectionnelle. Avec une volonté de devenir un acteur clé de la lutte contre les discriminations et les violences liées au genre, nous nous mobiliserons activement, en France et à l'international, sur les multiples enjeux qui y sont liés : de la question du consentement en France à la lutte contre les féminicides et autres formes de violence contre les femmes et minorités de genre, en passant par la répression des *Prides* dans le monde, sans oublier l'accès aux droits sexuels et reproductifs et à la procréation médicalement assistée sans discrimination.

Thématique majeure : Lutte contre les discriminations raciales et religieuses. Dans un contexte national où les paroles racistes se banalisent et les mesures discriminatoires se multiplient, mais aussi où la question de l'antiracisme est traversée par des clivages inédits, Amnesty International France se doit d'être fermement ancrée dans ce combat contre le racisme et toutes les formes de discrimination. Nous identifierons les sujets sur lesquels nous devons nous positionner prioritairement dans le débat public et auprès des décideurs afin d'obtenir de l'impact pour les personnes concernées, et de contribuer à l'abrogation des lois, politiques et pratiques racistes et discriminatoires. Discriminations raciales, stigmatisation des personnes musulmanes, notamment les femmes voilées, racisme anti-Roms, antisémitisme, tout comme la lutte contre le harcèlement en ligne et les crimes de haine, sont autant d'angles que nous devons explorer pour pouvoir ensuite développer nos stratégies d'action.

Résultat 2.2. Améliorer la jouissance des droits à la santé, au logement, à la sécurité sociale

Thématique suivie : Droit au logement. Dans une ambition de développer notre expertise et notre travail sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), nous traiterons notamment ces questions en articulation avec nos actions relatives à la lutte contre les discriminations, ainsi qu'à la situation des personnes réfugiées et migrantes, tout en privilégiant une approche de complémentarité avec d'autres acteurs plus experts sur le sujet. Nous resterons également ouverts aux opportunités de travail proposées par le Secrétariat international.

Thématique en réactivité : Droit à la santé. Face au contexte des deux dernières années marquées par une pandémie mondiale, nous devons garder des capacités de réactivité sur ce sujet, tout en nous laissant le temps d'affiner la place et le rôle que nous pourrions prendre sur des enjeux plus globaux, en lien avec les autres acteurs associatifs historiques sur ce sujet.

Résultat 2.3. Obtenir la justice climatique

Thématique suivie : Justice climatique. Entamé depuis 2019, le développement de notre positionnement et de notre stratégie se poursuivra en renforçant progressivement notre expertise, en sélectionnant et précisant nos angles de travail sur lesquels nous pouvons apporter une plus-value et obtenir des impacts parmi les nombreux enjeux identifiés : lutte contre les

politiques et pratiques polluantes, promotion d'une transition juste, réglementation des entreprises, lutte contre les inégalités sociales et de genre liées aux impacts climatiques, etc.

Résultat 2.4. Protéger les droits des personnes réfugiées et migrantes et les droits des personnes en première ligne des situations de crise

Thématique majeure : Protection et droits des personnes réfugiées et migrantes au long de leur parcours migratoire. Enjeux majeurs à l'échelle de la France et de l'Europe, nous devons continuer notre combat pour le respect des droits des personnes réfugiées et migrantes. En activant tous les leviers possibles pour porter nos recommandations auprès des décideurs et de l'opinion publique, nous défendrons le respect du droit d'asile et la mise en place de voies légales et sûres, nous lutterons contre les refoulements illégaux et toutes les formes de violence liées au parcours migratoire. Nous plaiderons pour des politiques migratoires respectueuses des droits en dénonçant notamment les risques liés aux politiques d'externalisation et à la militarisation de la gestion migratoire.

Thématique suivie : Accès équitable et non discriminatoire aux droits dans les pays de transit et de destination. En complémentarité de nos actions présentées ci-dessus, dans une approche globale sur les migrations, nous travaillerons également sur ces enjeux qui s'imbriquent étroitement avec ceux de la lutte contre les discriminations et l'accès aux DESC (notamment l'accès des personnes étrangères à la santé, à la protection sociale, au logement), principalement en coalition avec d'autres acteurs experts sur ces sujets et dans la lignée de la stratégie, en cours d'élaboration, du bureau européen du Secrétariat international.

Thématique en réactivité : Protection des populations dans les crises. Du fait de la nature même de cette thématique peu propice à la planification et à l'anticipation, il est essentiel de garder des capacités pour nous permettre de rappeler l'importance du respect des droits humains lors de l'apparition de crises partout dans le monde, y compris celles qui découleraient de l'urgence climatique (voir ci-dessous pour les crises en lien avec les conflits armés).

❖ Les domaines de travail flexibles

Thématique majeure : Violations du Droit international humanitaire dans les conflits / accès à la justice et aux recours. Nous développerons une approche globalisée de notre travail sur les conflits armés dans le monde, faisant le lien avec nos travaux sur le commerce des armes et les questions migratoires, tout en mettant l'accent sur des angles spécifiques tels que la responsabilité des entreprises et la lutte contre les violences basées sur le genre. Les pays/régions concernés pourront être, notamment : le Yémen, la Syrie, l'Ethiopie, l'Ukraine, l'Afghanistan ou encore le Sahel pour les enjeux DIH / lutte contre l'impunité. En activant notamment les leviers de la recherche et du contentieux, nous nous positionnerons ainsi fortement pour faire respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits humains tout en veillant à l'accès à la justice internationale et à la lutte contre l'impunité.

Thématique suivie : Commerce des armes. Après un engagement très fort en termes de campagne pour demander plus de transparence dans les ventes d'armes de la France, nous souhaitons poursuivre nos efforts et capitaliser sur cette très forte expertise de la section française. Nous continuerons de mettre la pression pour améliorer la prise en compte de nos recommandations par les autorités françaises tout en développant de nouveaux angles en lien avec le travail précédemment cité sur les conflits armés mais aussi dans le cadre des travaux internationaux pour l'adoption d'un traité international sur l'interdiction des robots tueurs.

Thématique suivie : Abolition de la peine de mort. Nous poursuivrons notre combat historique pour l'abolition universelle de la peine de mort, notamment par la mise en place d'actions de

mobilisation autour de situations individuelles et par des actions de communication lors d'opportunités médiatiques telles que la sortie du rapport statistique, la journée internationale ou encore lors d'initiatives diplomatiques.

Thématique en réactivité : Anti-terrorisme et droits humains. Après le travail mené autour des lois et mesures anti-terroristes mises en place en France ces dernières années, nous continuerons de rappeler nos recommandations en cas de nouvelles législations ou de nouvelles attaques qui pourraient entraîner la mise en place de nouvelles mesures contraires aux droits humains.

❖ Les angles communs

Personnes et communautés en danger : grâce à la création du service Travail pour et avec les personnes (TPAP) en septembre 2021, l'approche transversale de la défense des personnes et communautés en danger sera favorisée et renforcée. Tout en continuant à promouvoir et à relayer des activités de défense de situations individuelles et de groupes, nous renforcerons le soutien et le suivi des personnes en danger, des défenseurs et défenseuses des droits humains et des lanceurs et lanceuses d'alerte. Nous favoriserons l'incarnation de nos combats en rendant plus visible le travail de défense des personnes dans nos actions de campagne et de plaidoyer, ceci afin d'améliorer la vie des personnes soutenues et de contribuer également à des impacts plus globaux. Nous encouragerons autant que possible la participation active des personnes concernées dans les projets droits humains, en facilitant au mieux leur contribution aux différentes étapes du projet.

Intersectionnalité, intégration de la dimension de genre et lutte contre le racisme : nous développerons progressivement une approche intersectionnelle dans l'ensemble de nos activités, afin d'intégrer la question des répercussions des discriminations pour des raisons multiples dans les recommandations que nous portons sur l'ensemble de nos combats. Le développement de cette nouvelle approche ambitieuse, nécessaire pour combattre les discriminations structurelles, nécessitera une appropriation et une mise en œuvre progressive au sein de la section française.

Responsabilité des entreprises, y compris dans le secteur technologique : forts de notre expertise et de notre historique de travail sur la responsabilité des acteurs économiques, cette nouvelle approche transversale nous permettra de capitaliser nos acquis et de les mettre à profit pour faire avancer l'ensemble de nos combats. En développant des actions de plaidoyer, de campagne, mais aussi de contentieux à destination des entreprises dans les thématiques qui s'y prêtent, nous investirons ainsi un nouveau levier permettant d'obtenir de l'impact, notamment par le respect ou la mise en place de mesures sur les obligations relatives au devoir de vigilance des entreprises en matière de droits humains. En devenant transversale, cette thématique devient un levier pour l'ensemble de nos combats.

C – Notre stratégie pour faire vivre nos valeurs partagées

Les actions d'Amnesty International à l'échelle du mouvement sont guidées par des valeurs universelles fondamentales inscrites dans nos statuts :

- **La solidarité internationale :** nos membres, issus de cultures et de milieux différents et aux croyances très variées, sont déterminés à travailler ensemble pour créer un monde où chaque être humain peut jouir de ses droits fondamentaux sans discrimination. Nous rassemblons des personnes du monde entier qui font de l'injustice une affaire personnelle.

- **Une action efficace en faveur de victimes individuelles** : nos campagnes, nos appels, nos lettres, nos efforts pour changer les politiques et les législations contraires aux droits humains, tout cela entraîne des changements réels dans la vie des personnes. Même lorsque nous sommes face à des atrocités à grande échelle, nous ne perdons pas de vue que ces personnes ne sont pas seulement des statistiques. Elles ont un nom, habitent quelque part, font partie de groupes divers. Elles ont une histoire, un quotidien, un avenir. Et chacune d'entre elles a le droit d'obtenir justice.
- **Un champ d'action mondial** : nous nous efforçons de défendre les droits humains partout dans le monde.
- **L'universalité et l'indivisibilité des droits humains** : les droits humains sont les mêmes pour toutes et pour tous, indépendamment de la couleur de la peau, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de la religion, de l'appartenance ethnique, de l'opinion politique ou de toute autre opinion, de l'origine nationale ou sociale, de l'emploi et de l'ascendance, de l'âge, du handicap ou de tout autre statut. Comme rappelé précédemment, notre vision est celle d'un monde où tout être humain peut se prévaloir de ses droits fondamentaux.
- **L'impartialité et l'indépendance** : nous intervenons au nom des victimes de violations des droits humains, en nous basant sur une recherche impartiale et sur le droit international. Nous sommes indépendants de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion.
- **La démocratie et le respect mutuel** : notre organisation est dotée de structures de décision démocratiques à tous les niveaux de notre mouvement et estime que chaque personne doit être traitée et traiter les autres avec respect.

A l'horizon 2026, nous poursuivrons la mise en place d'une culture organisationnelle cohérente avec nos valeurs partagées au sein du mouvement, basée sur l'inclusivité, le respect mutuel et la démocratie.

Connectés à un monde en perpétuelle évolution, nous ferons également preuve **d'audace et d'innovation** pour explorer des pistes nouvelles, en osant prendre des risques calculés, que ce soit en interne (au sein de notre Secrétariat national et avec l'ensemble des composantes de notre section) ou dans le cadre de nos échanges et partages d'expériences avec nos partenaires externes.

Ainsi, nous œuvrerons à la mise en œuvre de deux objectifs stratégiques pour faire vivre nos valeurs partagées :

Objectif stratégique 2. Enrichir notre mouvement militant, notre Secrétariat national et nos instances élues en valorisant et développant une culture inclusive et en diversifiant les profils de ses membres.

Nous travaillerons ainsi collectivement à favoriser davantage d'**inclusivité** à travers notre section, en valorisant ce qui en fait sa diversité, en priorisant le développement d'une culture inclusive³ en son sein et en poursuivant nos efforts pour lutter contre toute forme de discrimination. Nous réaffirmerons notre attachement aux valeurs d'égalité, de respect, de dignité vis-à-vis de nos partenaires et de tous nos militants et salariés.

³ « Intégrer consiste à faire entrer un élément extérieur dans un ensemble, à l'incorporer. Cet élément extérieur est appelé à s'ajuster au système préexistant. Ainsi, dans l'intégration, ce qui prime est l'adaptation de la personne : si elle espère s'intégrer, elle doit, d'une manière souvent proche de l'assimilation, se transformer, se normaliser, s'adapter ou se réadapter. Par contraste, une organisation sociale est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise, pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un "chez-soi pour tous", sans toutefois neutraliser les besoins, désirs ou destins singuliers. » Charles Gardou « La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule », 2012

Cela se traduira notamment par l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action pour lutter contre toutes formes de discrimination. Il s'agira également de favoriser davantage de diversité et d'inclusivité, à travers la sensibilisation et la formation de nos membres, salariés et bénévoles, à ces questions, et l'incitation de personnes aux profils plus diversifiés à s'engager avec nous à tous niveaux de l'organisation.

Objectif stratégique 3. Améliorer le partage et la compréhension commune des décisions prises au sein d'AI et d'AIF, des actions entreprises, des impacts obtenus et de nos échecs, en renforçant notre communication interne, de, vers et avec le réseau militant.

Nous chercherons à garantir **la transparence et notre obligation à rendre des comptes** en veillant à ce que notre travail soit toujours ancré dans des analyses factuelles et impartiales, en continuant à nous conformer aux normes les plus exigeantes en matière de reddition des comptes dans nos décisions et actions et en partageant nos victoires et l'avancée de nos combats.

Pour ce faire, nous nous doterons d'un plan d'action pour renforcer notre communication interne et ainsi favoriser notre compréhension commune, qui se traduira notamment par le développement et la facilitation d'espaces d'échanges avec notre réseau militant.

D – Notre stratégie pour renforcer nos leviers d'intervention

Notre capacité à obtenir des changements en faveur des droits humains repose sur des leviers d'intervention⁴ essentiels, inscrits dans notre ADN, garants de notre crédibilité et notre impact : la recherche, le plaidoyer, le contentieux, le travail de campagne, l'éducation aux droits humains, la communication grand public, la mobilisation militante, la collecte de fonds, les alliances. Véritables atouts pour le mouvement, l'ensemble de ces leviers d'intervention nous permettent d'exercer des pressions sur les gouvernements, de sensibiliser et de mobiliser l'opinion publique à nos combats, de nous donner les moyens de mener des actions efficaces pour obtenir des victoires. Il est essentiel de continuer à développer et renforcer chacun d'entre eux, en soutien à la mise en œuvre de notre stratégie Droits humains, afin de continuer à accroître notre impact et à œuvrer pour un meilleur respect des droits humains partout dans le monde.

Objectif stratégique 4 : Renforcer nos leviers d'intervention, en particulier la recherche, le contentieux et l'éducation aux droits humains.

Lors de la période stratégique précédente, des ambitions particulières ont porté sur le renforcement de la recherche et de l'éducation aux droits humains ainsi que sur le développement du contentieux. Nous nous sommes ainsi fortement investis dans ces domaines et cela a porté ses fruits. Nous devons désormais consolider nos acquis et continuer à porter une ambition forte sur ces leviers, en poursuivant nos efforts, en capitalisant sur les succès obtenus et en prenant en compte les enseignements tirés.

Nous renforcerons ainsi la réalisation de travaux de recherche sur nos thématiques majeures pour documenter et dénoncer les violations des droits humains. Ces travaux concerneront plus particulièrement la France, mais nous identifierons aussi les possibilités de contribuer à la recherche sur des enjeux internationaux, en lien avec les bureaux régionaux. Nous développerons nos compétences afin de nous impliquer sur des contentieux stratégiques, en contribuant à des initiatives conduites par d'autres mais aussi en conduisant nous-mêmes des actions

⁴ Un levier d'intervention est un moyen d'action dont dispose une organisation pour réaliser sa mission.

contentieuses, quand et si les opportunités nous permettent de faire avancer nos combats. Enfin, nous consoliderons nos actions d'éducation aux droits humains, basées sur nos fondamentaux, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme, et nos principales thématiques d'intervention, la liberté d'expression et la lutte contre les discours toxiques, les droits des femmes, l'abolition de la peine de mort, la lutte contre les discriminations, etc.

Dans ce nouveau cadre stratégique visant le renforcement de nos leviers d'intervention, nous avons également fait le choix de mettre en avant trois défis qui nous paraissent particulièrement importants pour continuer à renforcer notre capacité à obtenir des changements :

Objectif stratégique 5. Favoriser la participation active⁵ des personnes concernées dans toutes nos actions de défense des droits humains et dans nos leviers d'intervention, notamment par le développement d'alliances avec des organisations ou regroupements d'acteurs concernés dans le respect de nos politiques et nos positions.

Amorcée ces dernières années, la participation active reste un défi à part entière. Or, il s'agit d'un axe particulièrement intéressant et important pour renforcer notre efficacité dans nos combats aux côtés des personnes concernées (détenteurs de droits, défenseurs et défenseuses des droits humains, partenaires et militants). Nous devons ainsi nous donner les moyens de développer cette approche afin de pouvoir commencer à l'envisager comme partie intégrante de nos actions de défense des droits humains et de nos leviers d'intervention.

Pour relever ce défi, un des premiers enjeux sera de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes de la section française à ce qu'est la participation active des personnes concernées et à ses enjeux afin d'en avoir une compréhension commune. Sans nécessairement la développer sur l'ensemble de nos projets, il s'agira notamment de mettre en place une méthodologie nous permettant de définir avant le lancement de chaque projet si nous ferons participer les personnes directement concernées par les combats que nous menons, et si oui, à quel degré.

Objectif stratégique 6. Renforcer la notoriété d'Amnesty International pour garantir ses capacités d'action (dans la défense des droits humains, la mobilisation militante, la collecte de fonds, etc.)

Lors de la programmation 2016-2020, notre notoriété a baissé de 4%. Sur la même période, elle a baissé de 12% chez les moins de 25 ans. Parce que notre mission sociale inclut la promotion des droits humains et que nos actions et nos impacts sont plus forts et retentissants quand ils se font connaître par le plus grand nombre, nous travaillerons activement ces prochaines années à renforcer notre notoriété auprès du grand public. C'est en parlant à de nouveaux publics et à des audiences plus larges et plus diverses que nous pourrons garantir nos capacités d'action dans la durée.

Au-delà de notre ambition de consolider notre notoriété, il s'agira également de faire comprendre ce que nous faisons. Grâce à notre identité (plateforme de marque) développée dans la période stratégique précédente, nous continuerons de promouvoir une bonne image d'Amnesty International - positive, combative, incarnée et efficace - qui donne envie de s'engager et de se mobiliser à nos côtés.

⁵ « La participation active est un processus d'*autonomisation* des détenteurs de droits, des défenseurs des droits humains, des partenaires et des militants qui vise à leur *permettre* de participer à ou d'influer sur l'élaboration des politiques et les prises de décisions de nature à affecter leur existence ou le travail de campagne de l'organisation » (Document du SI ACT10/9174/2019 « Favoriser la participation active des détenteurs de droits, des partenaires et des militants aux campagnes »)

Objectif stratégique 7. Garantir les capacités financières nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie d'AIF et contribuer à celle du mouvement ainsi qu'à la solidarité internationale, en conservant notre indépendance et en veillant à ce que nos ressources soient pérennes, notamment par la diversification des sources de financement

Grâce à notre indépendance et notre solidité financières, nous nous donnerons les moyens de mettre en œuvre nos actions de défense des droits humains et d'obtenir des changements tout en contribuant au développement du mouvement international. Nous sommes aujourd'hui l'une des sections les plus contributrices financièrement au mouvement. Nous veillerons à préserver et faire croître ce fort soutien à l'international dans les prochaines années, tout en assurant notre propre capacité d'action au sein d'AIF.

Notre stratégie de collecte de fonds continuera de tenir compte de la nécessité de constituer des sources de revenu durable et de les diversifier. Il s'agira donc de continuer à privilégier les investissements sur les activités à fort potentiel de croissance et à fort taux de marge que sont, aujourd'hui, les prélèvements automatiques, les legs et les grands dons. Nous tiendrons compte également de la nécessité d'anticiper de nouvelles techniques de collecte de fonds afin de nous adapter aux usages futurs de nos publics.

E – Notre stratégie pour renforcer notre mouvement citoyen

Convaincus que le combat en faveur des droits humains ne pourra progresser que grâce au soutien et à la mobilisation du plus grand nombre, nous œuvrons depuis l'origine au développement et à l'animation d'un mouvement citoyen à l'échelle mondiale. Composé aujourd'hui de 10 millions de personnes, réparties au sein de différents cercles concentriques, allant du cercle des sympathisants aux cercles des donateurs, des membres et des militants, ce mouvement est constitutif de l'ADN de notre organisation. Notre objectif est de donner à chacune et chacun la possibilité de créer des changements en matière de droits humains en faisant entendre notre voix auprès des gouvernements, des entreprises et de la société en général.

En France, fin 2021, notre mouvement regroupait plus de 120 000 membres, dont certains militent au sein des 457 structures locales, 250 000 donatrices et donateurs et des centaines de milliers de sympathisantes et sympathisants. Toutes et tous disposent de nombreuses et différentes qualités, connaissances et compétences qui permettent d'inspirer et mobiliser d'autres personnes.

Pour poursuivre le développement et le renforcement du mouvement que nous formons à l'échelle mondiale, le cadre stratégique mondial 2022-2030 réitère son ambition et nous invite à grandir à différents niveaux : en nombre, en diversité, en compétences, en portée, en puissance et en influence.

Afin d'y contribuer, au niveau France, nous proposons de nous saisir de trois objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 8. Renforcer le maillage territorial de la présence d'AIF et assurer le renouvellement du réseau militant en adaptant notre modèle d'engagement local

Depuis la création de notre section en 1971, nos structures locales nous permettent de disposer d'une présence au niveau local. Fin décembre 2021, notre réseau était constitué de 258 groupes locaux, 25 cercles d'action, 174 antennes jeunes.

Cet ancrage territorial est précieux mais il est fragile. Fatigue générale, difficulté à passer le relais sur les fonctions statutaires, problèmes interpersonnels, manque d'effectifs, prise de distance avec le mouvement... autant de raisons qui expliquent le nombre important de fermetures de groupes locaux au cours des dix dernières années. Si des actions ont déjà été menées, cette réalité nous invite à poursuivre nos efforts et renforcer nos actions visant le soutien et l'accompagnement des militantes et militants de structures locales : appui dans la recherche de nouveaux membres, mise à disposition de ressources matérielles, organisation de rencontres et de formations, valorisation des actions, accompagnement dans les actions menées, etc.

Elle continue également de nous mettre au défi pour les années à venir et nous invite à questionner, voire adapter, notre modèle d'engagement au niveau local.

Objectif stratégique 9. Développer l'implication du plus grand monde en proposant davantage de nouvelles formes d'engagement notamment au sein de communautés spécifiques de militants et de sympathisants

Au-delà de la nécessité de faire grandir notre réseau de structures locales à l'horizon 2026, il s'agira de continuer de proposer des formes nouvelles d'engagement afin de nous adapter à la diversité des possibilités, des attentes et des envies d'agir et, ainsi, impliquer le plus grand nombre.

Au cours des cinq dernières années, des projets innovants ont vu le jour. Ils ont notamment permis de créer de nouveaux outils de mobilisation, comme la "webapp" (application web), des actions urgente ou la plate-forme d'interpellation en ligne des députés. Ils ont permis aussi de faire émerger de nouvelles communautés d'engagement, telles que la communauté en ligne Mobilisés pour les droits humains et la cellule Armes dans le cadre de la campagne France "Silence on arme". Ils ont permis enfin de mettre en œuvre des actions d'interpellation novatrices, comme, par exemple, la tournée du Bus "I Welcome" dans le cadre de la campagne mondiale sur l'accueil des personnes réfugiées.

Forts du résultat de ces expérimentations et innovations, et afin de permettre à davantage de personnes d'agir à nos côtés, nous développerons des formes d'engagement attractives et diversifiées, à réaliser en ligne ou sur le terrain, et veillerons à inscrire les personnes qui nous rejoignent dans des parcours d'engagement évolutifs avec une vision de long terme.

Objectif stratégique 10. Faciliter la participation des membres à la vie démocratique en adaptant nos modalités de gouvernance.

Les campagnes de recrutement, menées depuis 2012, ont favorisé une augmentation considérable du nombre de nos membres. Fin décembre 2021, ce sont ainsi plus de 120 000 personnes qui sont engagées à nos côtés en tant que membres, alors que notre section n'en avait que 52 000 en 2015.

Outre l'implication de nos membres dans les actions proposées par Amnesty International, celles-ci et ceux-ci ont également vocation à participer à la décision et à la vie de notre association, via en particulier l'Assemblée générale qui se réunit une fois par an. Or l'augmentation du nombre de membres ne s'est pas accompagnée d'une augmentation significative du nombre de participantes et participants à l'Assemblée générale, en dépit notamment de l'organisation d'Assemblées générales en format distanciel au cours des deux dernières années du fait de la pandémie. Cela doit nous inviter à nous interroger, voire à adapter, nos modalités de gouvernance et de participation.

Si le temps de l'Assemblée générale annuelle constitue une occasion pour les membres de participer à la vie démocratique, celle-ci ne saurait suffire. D'autres espaces d'échanges et de débats, comme des consultations, des conférences ou des webinaires, doivent émerger pour donner la possibilité à l'ensemble des membres de s'exprimer sur le fonctionnement et la stratégie de l'association.

Enfin, au-delà de l'enjeu de participation des membres à notre vie démocratique, le cycle stratégique qui démarre doit enfin nous permettre de favoriser la prise de responsabilités des membres au sein de nos instances de gouvernance, autant nationales que régionales et locales.

F – Notre stratégie pour renforcer notre organisation interne

Pour accompagner les évolutions majeures de la section et du mouvement, de nombreux changements ont été mis en œuvre ces dernières années en vue de consolider notre gouvernance et renforcer notre organisation interne.

Ceux-ci se sont traduits par une réorganisation interne pour assurer une croissance sereine de la section et accompagner son développement. La création d'un nouveau cadre organisationnel, le renforcement des compétences des équipes et l'instauration de nouvelles méthodes de travail, procédures et outils ont permis de rendre plus efficient notre travail et veiller au respect de nos obligations légales et à la gestion des risques. Un nouveau cadre relationnel a également été mis en place afin de renforcer notre travail commun à tous les niveaux de l'organisation (entre salariés et bénévoles au sein du Secrétariat national, avec le réseau militant, les instances élues d'AIF et l'ensemble des sections et du Secrétariat international).

Dans les années à venir, nous poursuivons nos efforts permettant de contribuer à l'efficacité et l'efficience de notre organisation, à tous les niveaux. Afin d'appuyer notre nouveau cadre stratégique et soutenir sa réalisation, son suivi et son rendre compte, nous nous fixerons l'objectif stratégique suivant qui guidera l'ensemble de nos actions sur la période 2022-2026:

Objectif stratégique 11. Renforcer notre pilotage stratégique, notamment via la mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation pour améliorer notre impact et notre efficacité.

Les actions qui seront déployées dans le cadre de la mise en œuvre de cet objectif ne viseront pas à faire table rase de nos méthodes et outils collaboratifs de planification et suivi de projets et de rendre compte de nos actions. Cet objectif nous invite plutôt à faire converger et consolider nos pratiques, développer davantage notre culture interne de l'évaluation, améliorer la centralisation, la visibilité et la disponibilité des données, etc. Le tout afin de renforcer notre travail commun de manière fluide et proactive.

Pour cela, nous veillerons à consolider nos méthodes en matière de gestion de projet et de construction d'indicateurs ; nous intégrerons les enjeux de suivi et d'évaluation dès la phase de planification des actions jusqu'à la phase de bilan ; nous harmoniserons nos outils de suivi, d'évaluation de nos activités et de rendre compte ; nous mettrons la recherche d'impact au cœur de nos pratiques.

ANNEXE 1 – Le cadre stratégique d’Amnesty International France 2022-2026 en un clin d’œil

La vision d’Amnesty International est celle d’un monde où chaque personne peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l’homme et les autres instruments internationaux de défense des droits humains. Pour concrétiser sa vision, Amnesty International se donne pour mission de mener des recherches et des actions visant à prévenir et faire cesser les atteintes graves à l’ensemble de ces droits.

Une ambition

Le cadre stratégique 2022-2026 est guidé par une ambition commune : **renforcer notre impact** en matière de promotion et de défense des droits humains, dans le respect de nos valeurs partagées et de nos statuts, à travers **une politique de développement durable et maîtrisé** de l’ensemble de nos actions.

A la fois pragmatique et ambitieux, ce cadre stratégique nous donne les moyens d’accorder la priorité aux plus grands défis actuels en matière de défense des droits humains tels que définis par le cadre stratégique mondial d’Amnesty International, tout en gardant de la souplesse afin de conserver nos actions sur des domaines pour lesquels notre expertise et notre impact sont reconnus.

Basé sur un plan de développement maîtrisé, il nous donne la capacité financière et organisationnelle de développer son action en poursuivant les efforts engagés dans le cadre de la diversification de nos modes de collecte, le renforcement de notre marge de collecte et la pérennisation de nos ressources.

Il propose enfin des priorités claires quant aux domaines de travail sur lesquels nous nous concentrerons et aux capacités que nous devons renforcer et dans lesquelles nous devons investir.

Onze objectifs stratégiques pour une ambition

OS 1. Mettre en œuvre notre stratégie droits humains telle que déclinée dans le cadre stratégique et de manière spécifique :

- **S’investir avec ambition sur six thématiques majeures** dont cinq s’inscrivent directement dans les deux priorités mondiales du mouvement ;
- **Conserver nos capacités d’agir** sur les thématiques sur lesquelles AIF a acquis une expertise et une légitimité forte ;
- **Monter en compétence** pour répondre à de nouveaux enjeux ;
- **Maintenir nos capacités de réactivité** en cas de crises.
- **Mener des activités essentiellement et prioritairement sur l’international**

OS 2. **Enrichir le mouvement militant, le Secrétariat national et les instances élues d’AIF** en valorisant et développant une culture inclusive et en diversifiant les profils de ses membres.

OS 3. **Améliorer le partage et la compréhension commune des décisions prises** au sein d’AI et d’AIF, des actions entreprises, des impacts obtenus et de nos échecs en renforçant notre communication interne de, vers et avec notre réseau militant.

OS 4. **Favoriser la participation active**⁶ des personnes concernées dans toutes nos actions de défense des droits humains et dans nos leviers d'intervention, notamment par le développement d'alliances avec des organisations ou regroupements d'acteurs concernés sans renoncer à nos politiques et positions.

OS 5. **Renforcer la notoriété d'Amnesty International** pour garantir ses capacités d'action (dans la défense des droits humains, la mobilisation militante, la collecte de fonds, etc.)

OS 6. **Renforcer nos leviers d'intervention**⁷ et en particulier la recherche, le contentieux et l'éducation aux droits humains

OS 7. **Garantir les capacités financières** nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie d'AIF et contribuer à celle du mouvement ainsi qu'à la solidarité internationale, en conservant notre indépendance et en veillant à ce que nos ressources soient pérennes, notamment par la diversification des sources de financement

OS 8. **Renforcer le maillage territorial de la présence d'AIF** et assurer le renouvellement du réseau militant en adaptant notre modèle d'engagement local

OS 9. **Développer l'implication du plus grand nombre** en proposant davantage de nouvelles formes d'engagement notamment au sein de communautés spécifiques de militants et de sympathisants

OS 10. **Faciliter la participation des membres à la vie démocratique** en adaptant nos modalités de gouvernance.

OS 11. **Renforcer notre pilotage stratégique**, notamment via la mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation pour améliorer notre impact et notre efficacité.

⁶« La participation active est un processus d'*autonomisation* des détenteurs de droits, des défenseurs des droits humains, des partenaires et des militants qui vise à leur *permettre* de participer à ou d'influer sur l'élaboration des politiques et les prises de décisions de nature à affecter leur existence ou le travail de campagne de l'organisation » (Document du SI ACT10/9174/2019 « Favoriser la participation active des détenteurs de droits, des partenaires et des militants aux campagnes »)

⁷ La recherche, le plaidoyer, le contentieux, le travail de campagne, l'éducation aux droits humains, la communication grand public, la mobilisation militante, la collecte de fonds, les alliances

ANNEXE 2 – Tableau récapitulatif de notre stratégie pour défendre les droits humains

Priorités / domaines de travail flexibles	Thématiques majeures	Thématiques suivies	Thématiques en réactivité
Liberté d'expression et espace civique	Technologies et droits humains	Droit à l'information et liberté de la presse	Liberté d'association
	Droit de manifester et violences policières	Commerce et contrôle du matériel de maintien de l'ordre	Mécanisme de protection des DDH
Égalité et non-discrimination	Protection et droits des personnes migrantes au long de leur parcours migratoire.	Accès équitable et non discriminatoire aux droits dans les pays de transit et de destination	Protection des populations dans les crises
	Justice de genre et intersectionnelle	Droit au logement	Droit à la santé
	Lutte contre les discriminations raciales et religieuses	Justice climatique	
Domaines de travail flexibles	Violations du DIH dans les conflits / Accès à la justice et aux recours	Abolition de la peine de mort	Anti-terrorisme et Droits humains
		Commerce des armes	

Angles communs intégrés à toutes les thématiques :

- Personnes et communautés en danger
- Intersectionnalité ; intégration de la dimension de genre et lutte contre le racisme
- Responsabilité des entreprises, y compris dans le secteur technologique